



Démarche handi-accueillante



SOMMAIRE

1 - Pourquoi une « démarche handi-accueillante » ?	p. 3
2 - Fiche informative de synthèse	p. 3
3 - Prise en compte du handicap	p. 4
4 - Modalités de mise en œuvre	p. 4
4.1 Anticiper les besoins	
4.2 Préparer l'entrée en formation	
4.3 Sécuriser le parcours de formation	
5 - Formation du personnel	p. 5
6 - Réseaux	p. 6
6.1 MDPH	
6.2 Cap Emploi	
6.3 CRFH	
6.4 Agefiph	
6.5 Cap Métiers	
6.6 Prestataires d'Appuis Spécifiques (PAS)	
7 - Veille documentaire	p. 8
8 - Pièces administratives	p. 8
9 - Annexes	p. 9
Annexe 1 : Fiche de mission du référent handicap	p. 9
Annexe 2 : Organigramme fonctionnel	p. 11
Annexe 3 : Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées	p. 12
Annexe 4 : Fiche de recueil des besoins et d'accompagnement	p. 13
Annexe 5 : Plan des locaux	p. 15
Annexe 6 : Attestations de formation	p. 16

1 - Pourquoi une « démarche handi-accueillante » ?

Les propriétaires et exploitants des établissements recevant du public (ERP) neufs et situés dans un cadre bâti existant, sont tenus¹ de mettre à disposition du public un registre d'accessibilité avant le 30 septembre 2017.

Ce registre a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'ERP et de ses prestations. Il doit également permettre de faire connaître mais aussi de valoriser les actions mises en œuvre en faveur de l'accueil de tous les publics.

Dans le cadre de la démarche Qualiopi d'un établissement de formation (indicateurs 1, 4, 6, 9, 17, 18, 21 et 26), la démarche handi-accueillante vise à décrire les modalités d'accompagnement des personnes en situation de handicap conformément à la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, en y intégrant les éléments du registre d'accessibilité.

¹ Décret n°2017-431 du 28 Mars 2017 et arrêté du 19 Avril 2017

2 - Fiche informative de synthèse

Présentation de l'établissement :

Nom de l'établissement : Fc Santé

Type de l'établissement : organisme de formation professionnelle

Catégorie de l'établissement : 5^{ème} catégorie

Adresse : 160 cours du Médoc - 33300 BORDEAUX



: 05 56 51 80 88



@ : accueil@fcsante.org

Prestations proposées par l'établissement :

Formations à destination des professionnels de santé (kinésithérapeutes, médecins, infirmières...) : connaissances théoriques et travaux pratiques

Référent handicap et information :

Le référent handicap (fiche de mission, annexe 1) est Marik Fetouh, kinésithérapeute formateur et coordonnateur pédagogique de Fc Santé. Il est mentionné dans l'organigramme fonctionnel (annexe 2).

La prise en compte du handicap est spécifiée sur le site internet de Fc Santé, dans les programmes de formation, et dans le règlement intérieur. Le réseau des partenaires et prestataires sur lesquels s'appuie Fc Santé pour faciliter l'accès ou réorienter les handicapés est spécifié dans la présente démarche handi-accueillante.

3 - Prise en compte du handicap

- Le centre de formation de Bordeaux est accessible aux personnes en fauteuil : place réservée aux PMR en cas de besoin, rampe d'accès, ascenseur... Le plan des locaux est en annexe 5. Le centre de formation situe à 4 minutes à pied de l'arrêt « Journu Aubert » du bus 4, et à 6 minutes de l'arrêt « Grand Parc » du Tram C. Une place de parking située à proximité de la rampe d'accès peut être réservée sur demande.
- Les hôtels dans lesquels les formations se déroulent à l'extérieur de Bordeaux sont également accessibles.
- L'ensemble des handicaps et les adaptations nécessaires sont présentés en annexe 3.
- Une fiche de recueil des besoins et d'accompagnement a été élaborée en annexe 4, dont la partie « 1-recueil des besoins » pourra être renseignée par téléphone si l'apprenant est déficient visuel.

4 - Modalités de mise en œuvre

4.1 Anticiper les besoins

Dans tous les formulaires d'inscription aux formations, est rajoutée une partie sur les besoins spécifiques et l'accessibilité.

Besoin spécifique et accessibilité : conformément à la Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du Code du Travail, Fc Santé soutient le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes en situation de handicap.

« Vous avez un besoin spécifique ou un handicap et souhaitez une prise en compte dans l'organisation d'une formation ? Merci de nous contacter au plus tard 7 jours avant le début de la formation + coordonnées »

4.2 Préparer l'entrée en formation

1. Analyser la situation de la personne
2. Vérifier l'adéquation handicap / projet
3. Anticiper les aménagements et les compensations
4. Aborder la question du handicap

Cette étape doit permettre au référent handicap de déterminer, en toute connaissance de cause, le type d'accompagnement à mettre en œuvre pour le demandeur :

- soit construite en interne (équipe du centre de formation, formateur et demandeur)
- soit construite avec un/des Prestataires d'Appuis Spécifiques (groupe de travail + cf. chapitre 6)
- soit, en fonction de la situation, réorienter le demandeur vers la Maison Départementale Des Personnes Handicapées pour obtenir la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de

Travailleur Handicapé) et/ou vers Cap Emploi pour l'accompagnement à l'insertion professionnelle et/ou le service d'information du CRFH.






4.3 Sécuriser le parcours de formation

1. Mettre en œuvre des moyens de compensation
2. Mettre en œuvre les aménagements nécessaires et les adaptations pédagogiques
3. Assurer le suivi renforcé du stagiaire tout au long de la formation

5 - Formation du personnel

- Formation du coordinateur pédagogique Marik Fetouh à la fonction de référent handicap (attestation en annexe 6)

- Sensibilisation des salariés par le référent handicap :

Dates	Nom de la formation / sensibilisation	Participants	Signature
Mardi 14 septembre 2021 à 10h	Formation de sensibilisation au handicap	Pamela Paulin	
Mardi 14 septembre 2021 à 10h	Formation de sensibilisation au handicap	Justine Fréneau	
Mardi 14 septembre 2021 à 10h	Formation de sensibilisation au handicap	Franck Schultz	
Mardi 14 septembre 2021 à 10h	Formation de sensibilisation au handicap	Myriam Laffite	
Mardi 14 septembre 2021 à 10h	Formation de sensibilisation au handicap	Benoit Ribette	

6 - Réseau

6.1 MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) : structure d'accompagnement des handicapés, sous l'égide du Conseil Départemental, référente pour le conseil, l'accompagnement et la délivrance de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

MDPH Gironde : 419 Avenue de Verdun, 33700 Mérignac - Tél : 05 56 99 66 99
Site internet : <http://www.mdp33.fr>

6.2 Cap Emploi : pour les demandeurs en recherche d'emploi

Cap emploi 33 : 3 Quai de Paludate, 33000 Bordeaux

Tél : 05 56 31 38 27

Site internet : <https://www.capemploi-33.com>

6.3 CRFH (Centre de Ressources Formation handicap) :

Chargé de mettre en œuvre la PRFPH (Politique Régionale de Formation des Personnes Handicapées) – Site internet : <https://crfh-handicap.fr/>

6.4 Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées) : séminaires "référents handicap", appui aux entreprises... – Site internet :

<https://www.agefiph.fr/>

Tél : 0.800.11.10.09.

6.5 Cap Métiers (Région Nouvelle Aquitaine) : site complet au service des opérateurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi en Nouvelle Aquitaine – News letter par email (CA16 abonnée) –

Site internet : https://www.cap-metiers.pro/Dossier_Thematique/173/insertion_adaptation_des_travailleurs_handicapes.aspx

6.6 Prestataires d'Appuis Spécifiques (PAS)

Pour appui méthodologique, conseils, recommandations, prêt de matériel, voire accompagnement direct du demandeur par une personne spécialisée (liste conventionnée avec l'Agefiph)

Site de formatio	Handicap auditif	Handicap moteur	Handicap visuel	Troubles cognitifs
Bordeaux	<p>Pôle Services IRSA 154 Président Wilson – 33000 BORDEAUX (+33)5 56 44 29 51 poleservices@irsa.fr http://www.irsa.fr</p>	<p>GIHP Aquitaine 436,avenue de Verdun – 33700 Mérignac (+33)5 56 12 39 89 pashm@gihp- aquitaine.org <a href="http://www.gihp-
aquitaine.fr">http://www.gihp- aquitaine.fr</p>	<p>GIHP Aquitaine 436,avenue de Verdun – 33700 Mérignac 05 56 12 17 97 pashmo@gihp- aquitaine.org <a href="http://www.gihp-
aquitaine.fr">http://www.gihp- aquitaine.fr</p>	<p>ADAPEI 33 Bureaux du Lac II – Bâtiment R 39, rue Robert Caumont 33049 Bordeaux Cedex (+33)6 17 90 05 20 <a href="https://www.adapei3
3.com/">https://www.adapei3 3.com/</p>
Toulouse	<p>MDPH (Maison départementale des Personnes Handicapées de la Haute Garonne) Associations spécialisées dans les handicaps sensoriels dans le 31 10 place Alphonse Jourdain - 31000 Toulouse Tel : 0800 31 01 31 <a href="https://www.mdph31
.fr/">https://www.mdph31 .fr/</p>	<p>G.I.H.P.- MIDI- PYRENEES 10 rue Jean GILLES - local n°902 - 31100 TOULOUSE Tel. : 05 61 44 88 33 <a href="https://accueilpourto
us31.fr/partenaires/gi
sh-gihp-midi-
pyrenees/">https://accueilpourto us31.fr/partenaires/gi sh-gihp-midi- pyrenees/ ANPIHM (Association Nationale pour l'Intégration des Personnes Handicapées Moteurs) 7 rue Antoine Vivaldi – 31 400 Toulouse Tél. 05.61.53.83.03 <a href="http://www.anpihm.fr
/">http://www.anpihm.fr /</p>	<p>MDPH (Maison départementale des Personnes Handicapées de la Haute Garonne) Associations spécialisées dans les handicaps sensoriels dans le 31 10 place Alphonse Jourdain - 31000 Toulouse Tel : 0800 31 01 31 <a href="https://www.mdph31.
fr/">https://www.mdph31. fr/</p>	<p>AGAPEI 31 8 Pl. Alfonse Jourdain – 31000 TOULOUSE Tél. : 05 34 41 38 70 <a href="https://www.agapei.a
sso.fr/">https://www.agapei.a sso.fr/</p>

7 - Veille documentaire

Le référent handicap assure une veille documentaire à partir de plusieurs sites d'information dédiés au handicap :

<https://www.handicap.fr>

<https://www.cnsa.fr/>

<https://www.handipacte-mde.fr/fiche-apports-handicap-psy-mental-cognitif.php>

<https://www.comptoirdesolutions.org/innovations/>

<https://www.handirect.fr/tag/accessibilite/>

<https://beta.gouv.fr/startups/andi.html>

8- Pièces administratives

- Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux
- Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement
- Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité
- Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité
- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction
- ERP de 1ère à 4^e catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs

9- Annexes

Annexe 1 Fiche de mission du référent handicap

Mission : Animer et mettre en œuvre la politique d'accueil et d'intégration des personnes en situation de handicap en formation, définie par l'association. Le référent handicap constitue une personne ressource sur le handicap l'équipe administrative et pédagogique, l'ensemble des personnels et les publics accueillis.

1. Activités du référent handicap

- Accompagner le pilotage et la mise en œuvre de l'engagement du centre de formation dans la démarche de progrès pour développer l'accessibilité des formations
- Soutenir et développer la mobilisation de l'équipe sur l'accessibilité du centre de formation
- Développer des ressources et savoir-faire pour favoriser la formation des personnes handicapées
- Favoriser la communication sur l'accessibilité du centre de formation auprès des publics et des partenaires
- Favoriser le repérage des personnes en situation de handicap dès la phase d'accueil et s'assurer d'une communication sur les possibilités d'aménagement des modalités de la formation
- Veiller à une égalité de traitement lors de toutes les phases de formation (recrutement, sélection, positionnement, période en centre, en entreprise, épreuves de validation)
- Soutenir l'accessibilité des formations et être force de proposition pour l'améliorer, par l'identification d'équipements de base, des modalités pédagogiques plus accessibles, ...
- Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques au sein de sa structure en assurant une veille active sur le handicap
- Savoir mobiliser les dispositifs et prestations d'appui à la compensation du handicap en formation et en garantir la mise en œuvre jusqu'au terme de la formation
- Créer, développer, et s'appuyer sur un réseau de partenaires externes (réfèrent de parcours, partenaires spécialisés handicap, CRFH, etc.) pour pouvoir aménager les formations autant que nécessaire
- Anticiper la fin de formation en garantissant la transmission aux partenaires, des données favorisant l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap
- Repérer les problématiques et proposer des axes de progrès

2.1 Compétences attendues

1. Savoir-Faire

- Mobiliser une équipe
- Impulser et conduire un projet
- Conduire un entretien
- Pratiquer l'écoute active

- Organiser et animer une réunion
- Créer, développer et animer un réseau de partenaires
- Assurer un rôle de médiation

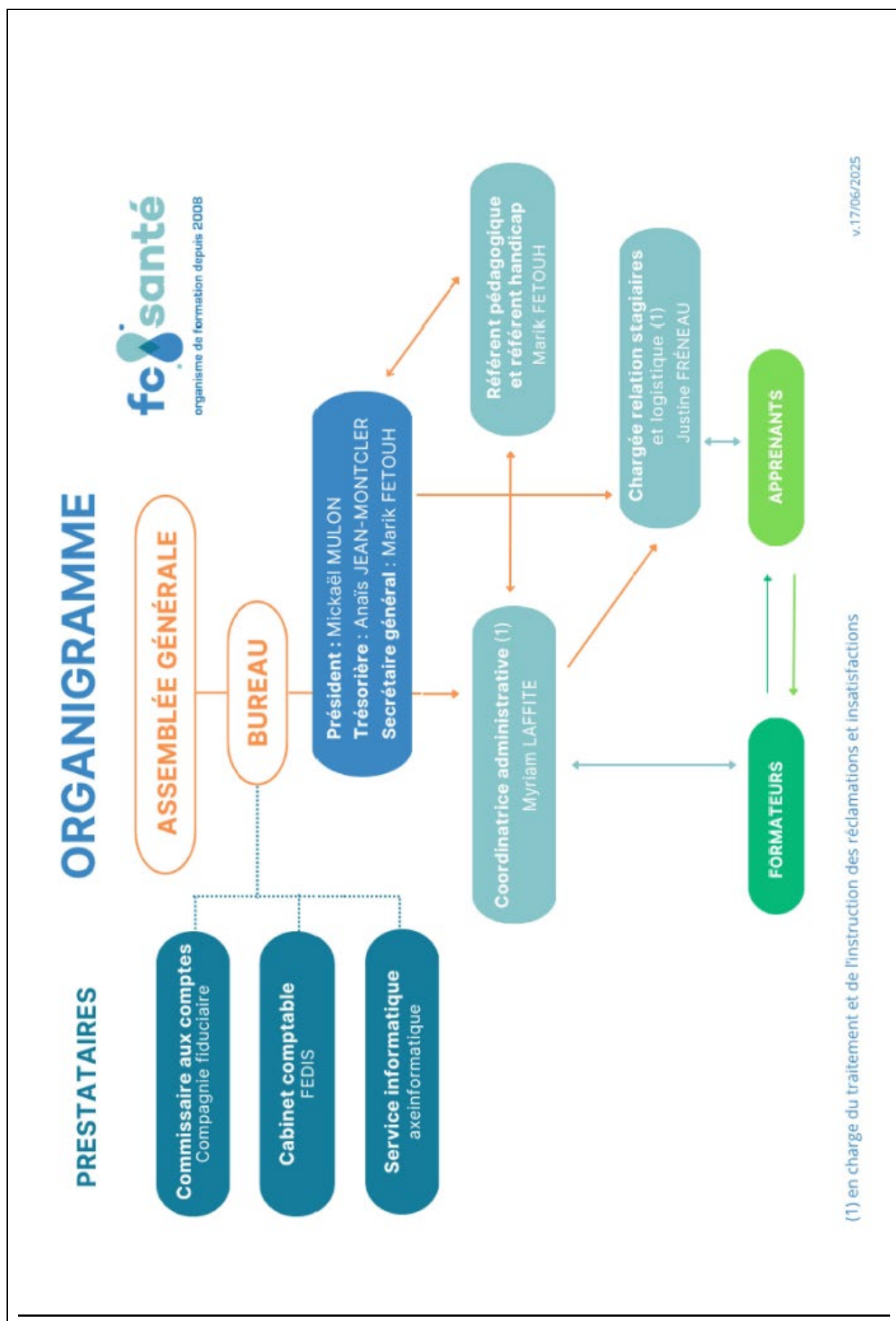
2.2 Savoir-être

- Être à l'aise avec le handicap et les personnes en situation de handicap
- Capacité d'écoute et d'empathie
- Capacité à communiquer et à convaincre
- Esprit de synthèse
- Aptitudes à coopérer
- Facilité d'adaptation à des situations variées et à des points de vue différents

2.3 Connaissances

- Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Les obligations des centres de formation en termes d'accessibilité et compensation du handicap
- La notion de handicap situationnel
- L'utilité de la RQTH : les mesures en faveur de l'emploi et de la formation des personnes handicapées
- Les différents types de handicap et leurs incidences principales en formation
- Les modalités de mobilisation des aides et appuis
- Le réseau d'acteurs ressources en matière de handicap

Annexe 2 Organigramme fonctionnel (v. 17/06/2025)



Annexe 3 Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées

À destination du personnel en contact avec le public.

Ce document est téléchargeable ici pour la version Web (mai 2025) :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/bien%20accueillir%20MAJ%202025_VF_1.pdf



Annexe 4**PRISE EN COMPTE DU HANDICAP DANS LA FORMATION****FICHE DE RECUEIL DES BESOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT**

Bonjour,

Vous vous êtes inscrit(e) à la formation organisée par Fc Santé intitulée
 qui se déroulera à le
 Vous nous avez signalé être porteur/euse d'un handicap. Cette fiche a pour objectif de vous accompagner au mieux lors de la formation en vous proposant et en mettant en œuvre des adaptations. Pour répondre à vos besoins, merci de la compléter et de la retourner à handicap@fcsante.org. À tout moment de votre parcours de formation, vous pouvez me joindre à cette adresse mail afin d'obtenir des informations sur la démarche handi-accueillante de Fc Santé.

Marik Fetouh
 Kinésithérapeute
 Référent handicap

I – Recueil des besoins (à remplir par le stagiaire)

- Nom et prénom :
- Quelle est la nature de votre handicap et quelles difficultés pensez-vous avoir pour suivre la formation ?
- Quelles sont les adaptations qui vous sembleraient nécessaires pour vous permettre de participer à la formation (au regard notamment de vos expériences passées) ?
- Etes-vous accompagné(e) ou avez-vous été accompagné(e) par une structure ou une personne ressource pour votre Handicap ? Si oui, coordonnées :
- Avez-vous connaissance des moyens techniques et ressources pédagogiques mis à disposition par l'Etat
 - oui
 - non

Quelques-uns de nos partenaires (pour information) :

AGEFIPH : Fonds pour Insertion Professionnelle Personnes Handicapées <https://www.agefiph.fr>

MDPH33 : Maison départementale des personnes handicapées <https://mdph33.fr/>

ADHF : Association des handicapés de France <http://www.adhf-asso.org>

II – Proposition d'accompagnement (réservé au référent handicap)

1. Type d'accompagnement proposé :

- Adaptation du contenu de la formation
- Aide humaine en appui aux apprentissages
- Adaptation des modalités de la formation
- Aide technique
- Autre :

2. Moyens mis en œuvre :

- Sensibilisation du formateur
- Propositions d'adaptation auprès du référent logistique
- Recours à un Prestataire d'appui spécifique (PAS)
- Autre :

III – Proposition consolidée

Après échange avec le stagiaire en date du **XX**, l'accompagnement ci-dessous a été validé :

IV – Évaluation

- Appel du stagiaire le **XX**
- Niveau de satisfaction de l'accompagnement :
 - Très satisfait
 - Assez satisfait
 - Peu satisfait
 - Pas satisfait

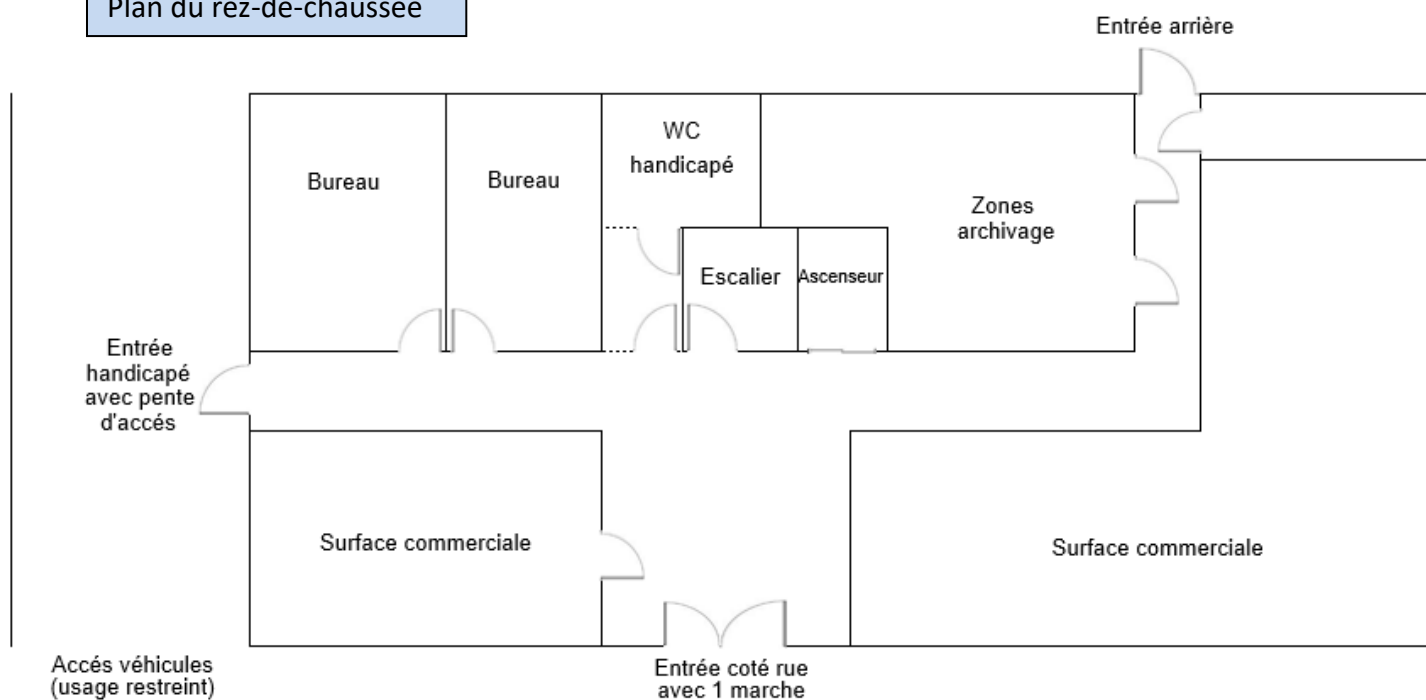
Commentaires :

Action correctrice pour les autres formations :

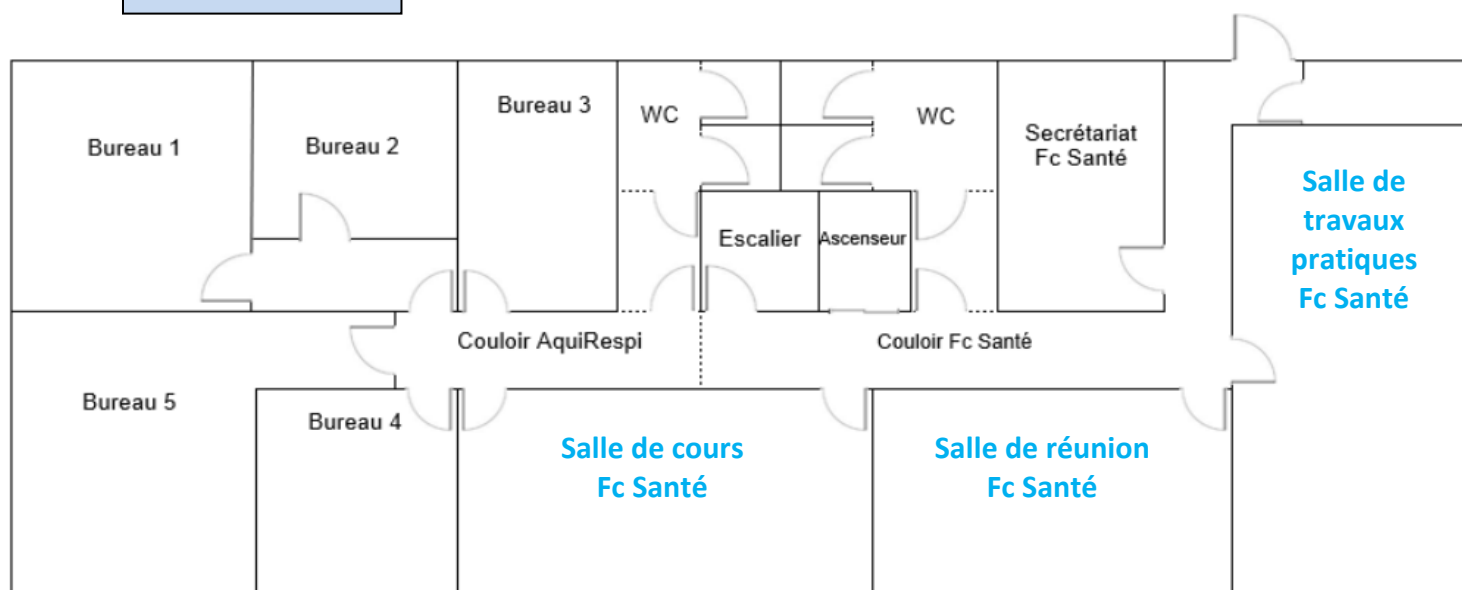
Annexe 5 Plan des locaux

Le personnel d'accueil doit être en capacité d'informer l'utilisateur des modalités d'accès aux différentes prestations de l'ERP.

Plan du rez-de-chaussée




Plan du 1^{er} étage



Annexe 6 Attestation de formation

D

Dates	Type de formation	Nom des agents formés	Signature
7 et 8 avril 2021	Sensibilisation à l'accompagnement du Handicap en formation - Distanciel	Marik FETOUH	

Veillez à mettre une copie de l'attestation de formation délivrée par le formateur.



CERTIFICAT DE REALISATION

Je, soussigné: Clara MOREL, représentant de l'organisme de formation CENTRE DE PERFORMANCES - LOCOMOTIV',

atteste que: **M Marik FETOUH, Coordinateur pédagogique**

a suivi la formation:

Sensibilisation à l'accompagnement du Handicap en formation - Distanciel

Lieu de la formation: à distance.

Dates de la formation: du 7 avril 2021 au 8 avril 2021.

Durée de la formation: 10 h

Nature de l'action de formation: Action de formation

Objectifs de la formation

- Connaître les différentes situations de Handicap et leur besoins de compensation
- Connaître et identifier les réseaux partenaires mobilisables
- Etre capable d'assurer une veille
- Connaître les rôles et missions d'un référent handicap

Commentaires du formateur

MARIK FETOUH avait déjà une connaissance certaine concernant les différentes familles de handicap de part ses expériences professionnelles et son investissement personnel au sein de la ville de Bordeaux. Les 10h de formation, lui ont permis de comprendre les demandes Qualiopi en lien avec le handicap, tout en aillant une base de travail pour construire sa démarche handi accueillante. L'ensemble des objectifs a été atteint et M. FETOUH Marik a suivi les 10 heures de formation prévues.

Fait à Bordeaux, le 12 avril 2021

LOCOMOTIV'
SAS CENTRE DE PERFORMANCES
4 Cours de l'intendance - 33000 BORDEAUX
SIRET 84377681600012

